

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Jeudi 30 Avril 2015

► TRAVAUX :

● Remplacement portes et fenêtres salle MTL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient, le devis de la société M2N, pour un montant de 26 800 € TTC pour effectuer les travaux.

● Chauffage Mairie-Bibliothèque et Foyer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient, le devis de Mr BILLY Johnny, pour un montant de 12 993,61 € TTC pour effectuer les travaux.

● Installation Porte Coupe-feu Ecole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient, le devis de l'entreprise PH MENUISERIE, pour un montant de 1334,40 € TTC pour l'installation d'une porte coupe-feu à l'école.

● Curage des fossés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient, le devis de l'entreprise DHERBOTERRASSEMENT, pour un montant de 1200 € TTC pour effectuer ces travaux.

● Installation Alarme, sirènes et détecteurs de fumée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient, le devis de l'entreprise ADT08, pour un montant de 13500 € HT pour effectuer les travaux de curage.

● Réparation fuites toitures Ecole et salle MTL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander des devis aux entreprises pour la réparation des fuites de la toiture de l'Ecole et de la salle MTL et autorise Mr le Maire à retenir l'entreprise la moins disante pour la réalisation de ces travaux.

● Accessibilité

La commune a l'obligation de rendre accessible tous les bâtiments publics et d'établir un échéancier sur 3 années des travaux pour le mois de septembre. Suite à la visite d'un cabinet d'expertise, le montant des travaux à réaliser de 1^{ère} et 2^{ème} priorité s'élève à 334 380 € TTC.

Vu le coût élevé des travaux, un délai plus important sera demandé auprès de la Sous-Préfecture.

► DELIBERATIONS :

● Loyer logement communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le montant du loyer mensuel du logement communal à 523 €. Le tarif sera révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.